

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 577 nommant président ad hoc du tribunal supérieur d appel M. Belin, administrateur-adjoint un des colonies, licencié en droit

n° 577

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
16 avril 1946

Numéro JO
n° 4 du 30/04/1946

Date du numéro
30 avril 1946

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1814 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu les décrets des 4 février 1901 et 25 juillet 1914 portant réorganisation du service de la justice à la Côte française des Somalis

Vu le décret du 22 août 1928 déterminant le statut de la magistrature coloniale : Vu l'absence du président du tribunal supérieur d'appel et la nécessité de juger les affaires pendantes devant ledit tribunal supérieur: Vu empêchement de M. Henrie. président du tribunal, de connaître des affaires qu'il jugées en première instance. Sur la proposition de M. le procureur de la République, du service judiciaire.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

- M. Belin, administrateur adjoint des colonies, licencié en droit, est nommé président ad hoc du tribunal supérieur d'appel pour juger les affaires ci-après : Affaires correctionnelles. Ministère public contre Djama Dirane. Ministère public contre Ai Mohamed Moussa. Ministère public contre Abi Hassan. Ministère public contre Moumina Hada . Ministère public contre Ali Mohamed. Ministère public contre Sahdia Houssen. Affaires civiles. Chéron contre épouse Chéron.

Art. 2

— Avant d'entrer en fonctions. M Belin prêtera le serment prescrit par la loi devant M. le Gouverneur.

Art.3

— Le présent arrêté, qui donnera lieu à des mesures de publicité extraordinaires, sera communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

